

AFEI

Association Française des Entreprises d'Investissement

Croissance Actualités : Pourriez-vous nous expliquer qui sont les membres de l'AFEI (Association Française des Entreprises d'Investissement) et quel est l'objet de l'Association ?



Christian CARCASSONNE :

L'AFEI, émanation de l'Association Française des Sociétés de Bourse (AFSB), a pour mission de contribuer à la promotion et au développement des activités boursières de marchés financiers (ou investment banking), exercées par ses 130 adhérents, qui ont tous le statut d'entreprise d'investissement agréée. La majorité de ces entreprises sont françaises et un tiers environ fait partie de groupes d'établissements financiers étrangers.

Notre projet, dès le second semestre 2005, est d'ouvrir l'accès de l'Association, sous certaines conditions, aux établissements financiers et aux cabinets de conseils spécialisés en droit boursier. L'AFEI ne doute pas de l'intérêt mutuel des nouvelles synergies qui pourront en résulter.

Concernant plus spécifiquement l'objet de l'AFEI, sa mission centrale est de faire valoir et défendre les préoccupations de ses adhérents au regard de l'évolution de leur cadre d'exercice. Dans cette perspective, l'Association a développé depuis de nombreuses années déjà des relations étroites avec les pouvoirs publics français, les autorités de Place, ainsi qu'avec ses homologues représentant les différentes composantes de la Place financière.

L'Association est aussi un lieu de réflexions et d'échanges au service de ses adhérents sur les sujets d'intérêt collectif. La publication, en octobre 2004, du «Code de bonne conduite sur la gestion des conflits d'intérêts en matière d'analyse financière», en collaboration avec la Fédération Bancaire Française (FBF), ou la mise à la disposition des adhérents, dès mars 2005, d'un contrat type de liquidité remplissant les conditions d'une pratique de marché acceptée, au sens de la Directive Abus de marché nouvellement transposée en France, sont des illustrations des réflexions qui peuvent être menées.

La réalisation de ces différentes missions s'opère notamment au travers d'outils de communication efficaces (groupes de travail, site Internet et extranet

réservé à nos adhérents, lettres d'information bimestrielles, rapport annuel...) et se prolongent par des actions concrètes auprès des autorités de Place ou des pouvoirs publics.

C. A. : Avez-vous une activité essentiellement franco-française ?

C. C. : Tout au contraire, l'AFEI a toujours développé son action au-delà de nos frontières. L'Association a, par exemple, par le biais de certains de ses membres, aux côtés de la Bourse de Paris, aidé à la formation de cadres dirigeants et de personnel qualifié afin de développer, en son temps, les activités boursières en Tunisie, au Maroc ou en Côte d'Ivoire. Elle a participé ainsi au démarrage de la bourse de Casablanca, et aidé à la mise en place du marché boursier informatisé d'Abidjan en Côte d'Ivoire.

Ces dernières années, pour répondre efficacement à l'intégration croissante des activités de marchés financiers, l'AFEI s'est fortement impliquée au niveau européen, et s'occupe actuellement de renforcer sa présence au niveau international.

L'AFEI fait ainsi partie d'ICSA (International Council of Securities Associations), dont elle est membre fondateur, et qui lui permet de discuter avec ses homologues américains, australiens, canadiens, asiatiques, et bien d'autres, sur les sujets d'actualité. En ce moment, nous travaillons, entre autres, aux fins de dresser un comparatif des législations applicables en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux.

Par ailleurs, nous avons récemment demandé au régulateur français (l'Autorité des Marchés Financiers, l'AMF) de bien vouloir parrainer l'AFEI pour qu'elle devienne membre-correspondant de l'OICV (Organisation Internationale des Commissions de Valeurs, ou IOSCO en anglais). Au niveau international, l'OICV, qui regroupe les régulateurs de plus de 150 pays, voit en effet son importance grandir et ses recommandations être extrêmement suivies.

C. A. : Le paysage boursier est-il aujourd'hui en train d'évoluer de manière significative ?

C. C. : A l'heure de l'élargissement de l'Europe, et dans un contexte de grande réforme des marchés financiers, il semble que nous nous dirigeons vers une organisation unique en terme de marché financier des valeurs mobilières en Europe, qui, nous l'espérons, permettra de conforter au niveau mondial, le rayonnement économique de la Place de Paris, au travers d'une Place Européenne forte. ■

Entretien

avec

Christian

Carcassonne,

Président de l'AFEI,

Association Française

des Entreprises

d'Investissement,

représentant au FFA

les métiers de la

bourse.

AFEI

13, rue Auber


75009 Paris

Tel. : 01 53 83 00 70

Fax : 01 53 83 00 83

www.afei.com

courriel : info@afei.com

 Association Française
des Entreprises d'Investissement